

## L'intelligence économique au service du maintien et du développement de l'emploi des entreprises et des filières du territoire : Feuille de route stratégique régionale et plan d'actions 2021-2022

Séance plénière des 14 et 15 décembre 2020

*L'élaboration d'une feuille de route relative à l'intelligence économique est accueillie avec satisfaction par le CESER qui y voit un moyen de développement intéressant pour les entreprises néo-aquitaines.*

*La qualité du travail mené par le Conseil régional depuis de nombreux mois, dans le sillage de celui mené entre l'Etat et Régions de France dès 2018, est également soulignée.*

*Le CESER demande toutefois au Conseil régional de clarifier l'encadrement qu'il entend apporter à la mise en œuvre du troisième pilier de l'intelligence économique : « influencer ». En effet, alors que la pratique du lobbying est encouragée dans l'introduction de la feuille de route, le CESER insiste sur le fait que cette pratique doit être strictement encadrée pour éviter que l'intérêt général ne passe après des intérêts particuliers.*

*Les précisions apportées sur ce point ont permis à l'assemble socio-professionnelle de comprendre que l'influence en question portait surtout sur le fait d'être présent dans des instances de normalisation en vue d'orienter certaines normes.*

*Outre le fait que ces actions relèvent plutôt du niveau national que régional, le CESER demande au Conseil régional d'indiquer explicitement que cet axe de l'intelligence économique sera pratiqué de manière éthique.*

*Le CESER propose que le Comité stratégique soit chargé, en toute transparence, d'effectuer un contrôle sur la mise en œuvre de la feuille de route.*

*Enfin, le CESER propose d'améliorer la feuille de route en ouvrant le Groupe de réflexion prospective pluridisciplinaire à des disciplines autres que celles purement économiques et de détailler la composition des instances de gouvernance (ce que la version provisoire remise au CESER ne fait pas).*

## Une feuille de route importante pour le développement des entreprises néo-aquitaine et bien réalisée

Le CESER salue le travail réalisé par le Conseil régional dans l'élaboration de cette feuille de route. Il partage avec l'exécutif régional l'importance de l'intelligence économique pour les entreprises néo-aquitaines.

L'intelligence économique peut offrir aux entreprises un outil important dans leur stratégie de développement. Elle permet en effet aux entreprises de mieux connaître leur marché, d'anticiper les changements de ces marchés et de pouvoir y réagir, renforçant ainsi leur sécurité économique. L'intelligence économique participe aussi à la réussite de l'implantation locale d'une structure par une bonne connaissance du territoire.

Il conviendra toutefois d'offrir à ces entreprises un accompagnement étroit afin qu'elles se familiarisent avec cette culture nouvelle. Le déploiement progressif de la feuille de route entre 2021 et 2022 devrait participer efficacement à cette appropriation. Afin de développer la culture de l'intelligence économique au sein des entreprises, une réflexion pourrait être menée sur le fait de lier certaines aides aux entreprises au développement de l'intelligence économique au sein des structures demandeuses.

Comme il l'avait souligné dans son rapport relatif à la métropolisation<sup>1</sup>, le CESER note avec satisfaction l'importance donnée par le Conseil régional à l'économie présentielle, levier important de développement des zones rurales. Cette question fait en effet partie des six sujets majeurs identifiés dans la feuille de route et le CESER partage les ambitions affichées.

Ce sujet permet à la Région de travailler en coopération étroite avec l'Etat, ce que le CESER salue également.

**L'intelligence économique est un outil important de développement économique des entreprises. Comme il le prévoit dans sa feuille de route, le Conseil régional devra accompagner étroitement les entreprises dans leur appropriation de cette nouvelle culture.**

## Des réserves sur la pratique du lobbying qui doit être encadrée strictement

Le CESER exprime plus de réserve sur l'encouragement à la pratique du lobbying indiquée dans l'introduction. Cette pratique fait partie intégrante du troisième pilier de l'intelligence économique qui est celui de « l'influence ». Or, le lobbying, entendu comme la défense d'intérêts particuliers par tout moyen, y compris au dépend de l'intérêt général, ne peut être encouragé par une collectivité locale, garante de l'intérêt général sur son territoire. Par ailleurs, il semble que l'efficacité de cette pratique ne relève pas du niveau régional mais du niveau national, en lien avec les institutions européennes desquelles découlent la majorité des normes françaises.

La pratique du lobbying a en effet récemment donné une illustration concrète de sa nocivité pour l'intérêt général. Cette pratique a permis au laboratoire Gilead de vendre à de nombreux pays le médicament Remdésivir sous prétexte de son efficacité contre le SARS-CoV-2<sup>2</sup>. Au prix d'une pratique marketing qualifiée par le Sénat américain de seulement destinée à « maximiser son profit », Gilead a réussi à vendre ce médicament en négociant directement avec la Commission européenne au prix de 2 100 € par traitement de six doses. Le Remdésivir a par la suite été jugé inefficace sur le SARS-CoV-2 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Pour autant, les 640 000 doses inutiles achetées par 35 pays avant l'avis de l'OMS ne pourront pas être remboursées et rapporteront à Gilead plus de 220 millions d'euros grâce à ces pratiques commerciales controversées.

C'est pourquoi, le CESER appelle le Conseil régional à clarifier ce point en insistant sur une pratique éthique de l'influence, dans le seul but de l'intérêt général. En effet, la période actuelle appelle à développer des logiques de coopération plutôt que des luttes d'influences et de lobbying.

Le Syndicat Français de l'Intelligence Economique (SYNFIE) a lui-même tenu à apporter cette clarification dans sa définition de l'intelligence économique<sup>3</sup> :

« L'intelligence économique désigne l'ensemble des activités coordonnées de collecte, de traitement et de diffusion de l'information utile aux acteurs économiques. Ces activités sont menées **dans un cadre légal et éthique.** »

<sup>1</sup> CESER Nouvelle-Aquitaine, [Développement économique et métropolisation](#), juillet 2020

<sup>2</sup> Source : Le Monde, [COVID-19 : comment gilead a vendu son remdésivir à l'Europe](#), 28 novembre 2020

<sup>3</sup> Source : [Syndicat français de l'intelligence économique](#) (SYNFIE)

Si l'assemblée consultative a bien noté que cette influence se ferait principalement auprès des instances de normalisation afin d'orienter certaines normes, le Conseil régional se doit d'apporter explicitement cette précision éthique afin de lever toute ambiguïté sur cette notion de lobbying dont la pratique est contestée.

Dans un esprit de transparence, le Comité stratégique pourrait être chargé d'effectuer un contrôle éthique de la mise en œuvre de la feuille de route.

**Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'encadrer strictement la pratique du lobbying qui vise à privilégier les intérêts particuliers aux dépens de l'intérêt général, comme le montrent des exemples récents. Or, le Conseil régional est le garant de l'intérêt général sur son territoire. Il devra donc apporter toutes les clarifications nécessaires pour garantir une pratique de l'influence, au sens de l'intelligence économique, avec une vision purement éthique.**

## Deux propositions du CESER pour améliorer la feuille de route

Concernant l'objectif « anticiper », le CESER salue la volonté de mettre en place un groupe de réflexion prospective pluridisciplinaire associant économistes, géographes, journalistes ou philosophes. Afin de renforcer cette volonté affichée d'ouverture, le CESER estime qu'il serait bénéfique que cette approche soit plus globale et dépasse le domaine purement économique en associant un plus grand nombre de compétences disciplinaires diverses et variées issues des milieux de l'écologie, de la création ou encore de la recherche.

Enfin, la version provisoire de la feuille de route transmise au CESER ne fait pas mention de la composition précise des différents comités de gouvernance destinés à suivre et animer la mise en œuvre de cette feuille de route (Comité stratégique Etat-Région, Comité de pilotage, Groupe pluridisciplinaire, comité technique). Le document gagnerait en lisibilité en apportant ces précisions.

■  
\_\_\_\_\_  
Proposition de la commission 4 « Économie »  
Président : Daniel BRAUD ; Secrétaire : Anne COUVEZ

### Vote sur l'avis du CESER

« L'intelligence économique au service du maintien et du développement de l'emploi des entreprises et des filières du territoire : Feuille de route stratégique régionale et plan d'actions 2021-2022 »

100 votants  
95 pour  
5 abstentions

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Dominique CHEVILLON**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine